

Programme de subvention de Coop: transformer le fumier et le purin en énergie et en engrais



Le programme de protection climatique promeut la construction de petites centrales de biogaz, comme par exemple dans cette ferme de l'agriculteur biologique Andreas Ballif du Jura bernois. Foto: Andreas Ballif

Le programme de protection climatique de Coop soutient les exploitations agricoles Bio Suisse ou Ma région lors de la construction et de l'exploitation d'une petite centrale de biogaz. Grâce à la centrale de biogaz, l'engrais obtenu comme le fumier et le purin sera fermenté à l'avenir et de l'électricité et de la chaleur seront produites dans une centrale de cogénération. Cela permet à la fois d'éviter les émissions de méthane normalement produites lors du stockage et de la transformation de l'engrais de ferme et de produire des énergies renouvelables. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire dès aujourd'hui à ce programme de protection climatique.

Aujourd'hui, la majeure partie de l'engrais de ferme est stocké de manière traditionnelle, c'est-à-dire sur des tas de fumier ou dans des fosses à purin. En raison des processus métaboliques à l'œuvre lors de la décomposition des matières organiques, il y a formation de méthane, qui est un gaz à effet de serre 25 fois plus puissant que le CO₂. Ces émissions contribuent au réchauffement climatique.

Grâce à une fermentation ciblée dans une centrale de biogaz, l'engrais de ferme est converti dans des conditions anaérobies (sans oxygène) en biogaz et engrais biologique (purin de fermentation) sous l'effet de microorganismes. Lors de la combustion ultérieure dans la centrale de cogénération, placée en aval, le méthane gazeux néfaste est converti en CO₂ et il y a production de chaleur et d'électricité. En raison de l'origine biogène du carbone, le CO₂ ainsi obtenu est climatiquement neutre. L'électricité produite alimente le réseau, la chaleur est utilisée pour le processus de fermentation et pour réchauffer les bâtiments les plus proches. En raison de sa teneur élevée en nutriments, le purin de fermentation restant constitue un engrais idéal.

Type de projet:

Biogaz

Site du projet:

Suisse

Statut de projet:

Opération, exclusif

La réduction CO₂ annuelle:

1 000 t (pendant 10 ans)

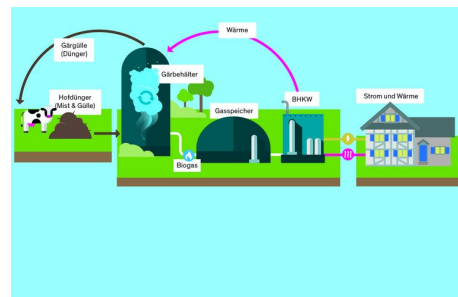
Situation sans projet

Stockage de l'engrais obtenu sur des tas de fumier et dans des fosses à purin

Standard de projet

VER

Impressions



Le purin et le fumier sont placés en cuve de fermentation afin d'obtenir du biogaz et du purin de fermentation, puis de l'électricité, de la chaleur et un engrais riche en nutriments.



Dans l'installation de Niklaus Hari (d.), le biogaz est stocké dans un réservoir de gaz en forme de coussin gonflable (à l'arrière-plan).

La plupart des centrales de biogaz utilisent non seulement de l'engrais de ferme, mais également des déchets organiques plus énergétiques (co-substrats) qui fournissent plus de biogaz et permettent ainsi d'obtenir une exploitation plus rentable de la centrale. Ces substrats deviennent de plus en plus rares et, suivant leur origine, ils sont controversés. Les petites centrales de gaz agricoles de ce programme de protection climatique doivent utiliser au moins 80 pour cent d'engrais de ferme et au maximum 20 pour cent de co-substrats.

Étant donné la plus faible production de biogaz, ces centrales présentent une durée d'amortissement relativement longue. La subvention versée par le programme de protection climatique de Coop a pour objectif de réduire les difficultés des agriculteurs et agricultrices intéressé(e)s liées aux coûts d'investissement initiaux très élevés. Le montant de cette subvention unique a été calculé en fonction de la diminution attendue des gaz à effet de serre et il s'élève à CHF 100.- par tonne de CO₂.

Contact

Ian Rothwell, Chargée de projet, Tel. direct : 044 206 34 17, Email

Remarque : ce programme n'accepte plus d'autres inscriptions.

Le projet contribue à 3 ODD (situation fin 2021):

Découvrez dans notre FAQ comment myclimate affiche ces ODD.

Ces ODD ont été approuvés par myclimate:



145 MWh d'électricité sont produits chaque année.



Utilisation de lisier et de fumier comme biogaz.



Environ 100 t de CO₂ sont économisées chaque année.

L'agriculteur Andreas Ballif apparaît à gauche de la photo. Foto: myclimate



Lors de la construction de sa nouvelle porcherie, Andreas Ballif a fait installer une centrale de biogaz. Foto: Franziska Lustenberger



Après fermentation, le purin riche en nutriments obtenu est stocké définitivement avant d'être épandu dans les champs une fois transformé en engrais. Foto: myclimate